

# Un nouveau local communautaire pour l'Arc mosellan

**À l'étroit dans ses murs à Buding, la communauté de communes de l'Arc mosellan a décidé de louer un bâtiment à Hombourg-Budange. Le pôle aménagement durable et travaux s'y installera en janvier.**

Vu 86 fois Le 29/06/2018 à 05:00



Photo HD Les anciens locaux de CCB à Hombourg-Budange seront occupés à partir de janvier 2019 par le Pôle aménagement durable et travaux de l'Arc mosellan. Photo RL

Depuis sa création en 2003, la Communauté de communes de l'Arc mosellan s'est développée et a mis en œuvre de nombreuses compétences. Forcément elle a dû recruter de nouveaux agents. Installée à Buding, la CCAM commence à être à l'étroit dans sa maison malgré l'ajout en 2017 d'un bâtiment modulaire.

Mardi, à Volstroff, lors du conseil communautaire, le président Pierre Heine a proposé aux délégués d'accepter la location d'un local à Hombourg-Budange en vue d'y transférer le pôle aménagement durable et travaux.

Une étude de faisabilité a été engagée en amont car l'Arc envisageait dans un premier temps de créer une maison communautaire. Mais faute de temps, le service de prévention et de gestion des déchets ménagers devant prendre ses fonctions en janvier 2019, il a fallu trouver rapidement un lieu pour y stocker les 13 000 bacs du territoire, des bornes d'apports volontaires, des sacs transparents ainsi que des composteurs.

7 200 € par mois

« Dès fin 2017, j'ai interrogé l'ensemble des maires des vingt-six communes en vue de trouver un lieu adapté, rappelle Pierre Heine, nous avons des pistes sur Luttange et Guénange, mais cela ne

convenait pas. Du coup notre choix s'est porté sur un bâtiment industriel à Hombourg-Budange, situé le long de la RD 918. » Le bâtiment, ex CCB, comporte des bureaux sur deux niveaux, un atelier couvert de 1 300 m<sup>2</sup>, un grand parking et un espace de stockage. Le propriétaire des lieux demande un loyer de 7 200 € HT.

Certains délégués se sont émus du choix, comme Pascal Jost de Veckring. « Nous avons aussi un local disponible à Helling. » Michel Ghibaud (Bertrange) a admis que de nouveaux locaux étaient nécessaires. « Mais on n'avait pas prévu autant, c'est disproportionné par rapport à nos besoins et le coût est élevé. » Pierre Heine a précisé que les services de Domaines ont émis un avis favorable sur le montant du loyer. Les délégués communautaires ont accepté la proposition, seul Pascal Jost s'y est opposé.

#### Gestion des déchets

Depuis une année, les élus des commissions déchets ménagers et finances travaillent sur la question de la tarification incitative. L'Arc mosellan a décidé d'instaurer une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Incitative (TEOMi) basée sur le nombre de levées des bacs. La mise en œuvre devra être effective à partir de 2022 et permettra à l'ensemble des habitants de pouvoir maîtriser directement la facturation liée à leur production de déchets. Un comité de pilotage au sein de la Communauté de communes continue à travailler à la mise en place de ce nouveau mode de financement afin d'accompagner, jusqu'en 2022 l'ensemble des habitants et usagers du service vers une nouvelle vision de la gestion de leurs déchets.

S. F.